

*Le Chargé d'Affaires a.i. de l'Ambassade des États-Unis d'Amérique au Canada
au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures*

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

OTTAWA, le 31 mars 1964.

N° 291 Cereal Imports

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note n° 46, en date du 31 mars 1964, concernant l'Accord intergouvernemental, consigné dans l'Échange de Notes des 19 et 20 décembre 1963, relatif à la réinstitution du péage du canal de Welland, à compter du 1^{er} avril 1964, au tarif et aux conditions en vigueur immédiatement avant la suspension de ces péages en 1962.

Vous déclarez que le Gouvernement canadien a de nouveau examiné la question et qu'il en a conclu qu'il serait préférable de ne pas réinstituer les péages au canal de Welland à l'heure actuelle. Mon Gouvernement me charge de vous faire connaître qu'il agréé la proposition de ne pas réinstituer de péage au canal de Welland à compter du 1^{er} avril 1964.

Par conséquent, votre Note et la présente réponse constitueront entre nos Gouvernements un Accord prorogeant après le 1^{er} avril 1964 l'Accord consigné par l'Échange de Notes des 3 et 13 juillet 1962, relatif au canal de Welland.

Agréé, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Chargé d'Affaires ad interim
IVAN B. WHITE

Son Excellence

Monsieur Paul Martin

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

OTTAWA

Londres le 15 avril 1964

En vigueur le 15 avril 1964